

## Compte rendu du Conseil Municipal de Cornille du 25 juin 19

Le Conseil Municipal de Cornille s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 14

Présents : 10

Absents : Christian CHABOT qui donne pouvoir à Valérie ROLDELBOS  
Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LE ROUX  
Frédéric CARAVACA  
Marina SEGAFREDO

Votants : 12

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Stéphanie MARTY BOUY, Corinne LAGRANGE, Erwan LE ROUX, Maurice GERBOU, Valérie ROLDELBOS, Denis GLEMIN Didier BORDE.

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande d'inscrire un dossier supplémentaire à l'ordre du jour, l'adressage. Cette proposition est acceptée.

#### 1/ Approbation des compte-rendu attendus

Reporté

#### 2/ Travaux de la traverse du bourg : avenant au marché

Monsieur le Maire avait demandé un détail explicatif à Eurovia afin d'identifier les postes qui induisaient une offre supérieure à l'estimation.

Après plusieurs négociations menées avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Eurovia a fait une offre à 103.000 €. Cette proposition est validée hormis la pierre de dallage qui ne s'avère pas indispensable (moins-value de 2.800 €).

Un avenant sera donc établi en ce sens.

Cette proposition est validée à 12 voix pour.

#### 3/ Parking haut : devis complémentaire pour enrobé et bordures

La tranche conditionnelle du marché a été modifiée passant de 43.000 € à 29.914 €. La moins-value porte principalement sur la végétalisation qui sera faite en interne.

Monsieur le Maire propose d'affermir cette tranche et de passer un avenant en moins-value.

Cette proposition est validée à 12 voix pour.

#### 4 / Service de l'eau 2018.

##### a- Rapport du délégataire SUEZ

Le rapport du délégataire Suez est présenté ainsi que la synthèse (voir annexe).

Le rapport est validé à 12 voix pour.

##### Délibération :

**Vu** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux délégations de services publics et du décret 2035-236 du 14 mars 2005,

**Vu** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public,

Madame Valérie ROLDELBOS, Responsable de la Commission « Eau Potable », présente à l'Assemblée le rapport annuel 2018 du délégataire concernant notre collectivité.

Après l'étude du document et discussion, l'Assemblée, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** la gestion de ce service pour l'année 2018.

##### b- Rapport sur le prix et la qualité du service (préparé par le SMDE 24)

Monsieur le Maire le présentera en septembre.

#### 5 / L'adressage

Les adresses actuelles et nouvelles ont été saisies au Grand Périgueux. En suivant, il faudra déterminer les panneaux, les voies. Le format des panneaux sera choisi en conseil municipal et il faudra les commander début 2020.

Il est noté que des ajustements seront à prévoir (dénomination de voies de faible importance, type impasses...).

Validation à 12 voix pour.

##### Délibération

Dans le cadre de la mise en place de l'Adressage, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, **DÉCIDE** la création des voies libellées et les numéros de voirie suivants :

*Cf tableau des voies joint en annexe.*

DIVERS :

- 3<sup>ème</sup> réunion portant sur les circuits alternatifs fixée au 26/06/19.

- Désignation par le Conseil municipal d'un référent recensement de la population coordonnateur communal et de son suppléant : sont désignés : Mr Frédéric Caravaca et Mr Erwan Leroux.

- Présentation de la carte prévisionnelle de la couverture 4G par le poteau qui sera posé aux Piles par Orange.

- Niveau 3 de vigilance plan canicule : l'adjointe en charge de ce dossier prendra contact auprès des personnes de la commune inscrites au registre.

- La course cycliste « Périgord Ladies » qui passera sur la commune le dimanche 18 août 2019 nécessitera l'aide de 6 bénévoles.

- La course cycliste « Tour du Limousin » qui passera sur la commune le jeudi 22 août 2019 nécessitera l'aide de 12 bénévoles.

- Décision du Tribunal administratif : pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2016, les conditions cumulatives réglementaires n'étaient, selon le juge, pas réunies.

- Fermeture des trésoreries annoncée et transfert de compétences aux communes.

- Monsieur le Maire a fait une demande de battue aux daims qui sont en surnombre sur la commune.

- Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par une start up qui a développé une application permettant de gérer les formalités administratives scolaires. Il s'agit d'une interface entre la commune et les parents. Les élus sont favorables à la proposition d'expérimentation sur la commune.

- les dates des prochains conseils municipaux (CM) et pré conseils (PC) sont arrêtées:

PC : 10/09 CM : 24/09

PC : 08/10 CM : 22/10

PC : 12/11 CM : 26/11

PC : / CM : 10/12

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23h.

-----